
MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE

LA COMPTABILITE PUBLIQUE

EMISSIONS DES OBLIGATIONS DU TRESOR DU

19 JUILLET 2017

NOTE D'INFORMATION

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....	3
I.1-	Informations générales sur l'opération	3
II.	AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR	6
II.1.	Refinancement aux guichets de la BCEAO	6
II.2.	Exonération d'impôt	6
II.3.	Pondération dans les risques bancaires	6
II.4.	Diversification du patrimoine	6
II.5.	Couverture des engagements d'assurance.....	6
III.	ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS.....	6
III.1	Rappel de la situation économique et financière en 2015	6
III-2	Estimations des performances économiques et financières en 2016.....	9
III-3	Perspectives économiques et financières pour l'année 2017	11
IV.	STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME	14
V.1.	Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique	15
V.2.	Présentation de la Politique Qualité du Trésor Public de Côte d'Ivoire	18
V.3.	Réformes en matière de gestion de la dette publique.....	21
V.4-	Risque de crédit du pays.....	23

I. PRESENTATION DE L'EMETTEUR

Le Ministre de l'Economie et des Finances autorise la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à émettre sur le marché financier des obligations du Trésor sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour un montant indicatif de cent milliards (**100 000 000 000**) de FCFA.

L'Agence UMOA-Titres est chargée de l'organisation matérielle de l'émission, conformément aux dispositions du règlement n°06/2013/CM/UEMOA sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres.

1.1. Informations générales sur l'opération

But de l'émission

La présente émission s'inscrit dans le cadre de l'exécution du calendrier des émissions de titres publics en 2017. Elle a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2017.

Emetteur

L'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances.

1.2. Caractéristiques de l'émission

	Obligations Assimilables du Trésor
Forme des titres	Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché Financier Régional en relation avec la Banque Centrale.
Volume de l'émission	100 000 000 000 FCFA
Valeur nominale unitaire	10 000 FCFA
Prix de souscription	Prix multiples
Souscription minimal	100 obligations
Maturité	3 ans
Echéance	21 juillet 2020
Taux d'intérêt	5,70% l'an

	Obligations Assimilables du Trésor
Paiement des coupons	Le paiement des coupons sur les obligations se fera à terme échu le 21 juillet de chaque année et pour la première fois, le 21 juillet 2018.
Remboursement	Le remboursement des obligations se fera in fine.
Liquidité	Les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale, peuvent acquérir ou vendre des bons et obligations du Trésor sur le marché secondaire. L'Etat s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des titres, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission.
Garantie	L'emprunt est émis par le Trésor Public de la Côte d'Ivoire et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat.
Placement	La souscription primaire aux obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux, aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et aux Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT).
Publication des offres	14 juillet 2017
Dépôts des soumissions	Les soumissions (pour compte propre et pour compte de tiers) sont transmises de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA, le jour de l'adjudication au plus tard à 10h30mn Temps Universel.
Dépouillement des offres	19 juillet 2017 à 11h30 mn TU
Date de valeur	21 juillet 2017

Tableau : Amortissement unitaire des obligations du Trésor 5,70% 2017-2020

Valeur nominal: 10 000FCFA

Durée : 3 ans

Date de valeur: 21 Juillet

Dates d'échéances	Encours de début de période	Capital	Intérêts	Total	Encours de fin de période
21/07/2018	10 000	0	570	570	10 000
21/07/2019	10 000	0	570	570	10 000
21/07/2020	10 000	10 000	570	10 570	-
Total		10 000	1 710	11 710	

Description du mécanisme d'adjudication

Le mécanisme d'adjudication sera à prix demandé. Les soumissions seront acquises au prix proposé par le souscripteur. Les soumissions seront rémunérées au taux d'intérêt annuel fixe de 5,70% l'an dans la limite du montant mis en adjudication.

II. AVANTAGES LIES AUX OBLIGATIONS DU TRESOR

II.1. Refinancement aux guichets de la BCEAO

Les obligations du Trésor bénéficieront de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

II.2. Exonération d'impôt

Les coupons sont affranchis de l'impôt ou taxe.

II.3. Pondération dans les risques bancaires

Les obligations du Trésor sont pondérées à 0% dans les risques bancaires

II.4. Diversification du patrimoine

Les obligations du Trésor constituent un placement de qualité permettant aux institutions bancaires et financières, ainsi qu'aux opérateurs économiques de diversifier leur portefeuille de titres.

II.5. Couverture des engagements d'assurance

Les obligations du Trésor sont admissibles en couverture des engagements réglementés des compagnies d'assurances, conformément aux dispositions du code CIMA.

III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU PAYS

III.1 Rappel de la situation économique et financière en 2015

L'activité économique mondiale en 2015 a connu une décélération avec un taux de croissance de 3,1% contre 3,4% en 2014, en relation avec le ralentissement de l'activité dans les pays émergents et en développement (4,0% contre 4,6% en 2014) et une reprise modeste dans les pays avancés (1,9% contre 1,8% en 2014).

La croissance économique dans la zone UEMOA est ressortie à 6,6% en 2015 contre 6,5% en 2014, avec le renforcement des investissements dans les infrastructures et la bonne tenue des productions agricoles, industrielles et des services. L'inflation a été de 1% tandis que le déficit budgétaire est ressorti à 4,1% du PIB. Par ailleurs, le taux d'endettement des Etats membres de l'Union est resté à un niveau soutenable, et ce

malgré les efforts d'intensification des investissements publics dans les infrastructures de base.

Au plan national, l'activité économique a été marquée en 2015 par la poursuite et l'achèvement du Plan National de Développement (PND 2012-2015), dans un contexte socioéconomique apaisé avec la tenue d'une élection présidentielle libre et transparente. Le taux de croissance du PIB est ressorti à 9,2%, en relation notamment avec l'amélioration du climat des affaires et la poursuite des investissements massifs en infrastructures de communication (routes, ponts, fibres optiques) et énergétiques (centrales thermiques, barrage hydroélectrique, postes de transformation, entretien du réseau électrique). Cette croissance a été tirée par l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie.

Tableau 1: Répartition du PIB par secteur d'activités en 2015

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	2,7	13,2	10,3	7,9	9,8	9,2
Pondération (%)	19,3	22,9	36,0	11,7	10,1	100
Contribution à la croissance du PIB	0,5	3,0	3,7	1,0	1,0	9,2

Source : MEF/DGE/DPPSE

Cette dynamique de croissance est soutenue par une demande intérieure vigoureuse. En effet, la consommation finale s'est consolidée avec un taux de croissance de 9,5% contre 8,3% en 2014, tirée par la consommation des ménages (+7,7%) et la consommation publique (+20,0%).

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, elle a connu une évolution positive. En effet, les importations de biens et services ont augmenté de 16,6% contre 3,7% en 2014 en lien avec la consommation de biens intermédiaires et d'équipement. Quant aux exportations, elles ont enregistré une évolution de 8,5% contre 4,0% en 2014 due principalement à la croissance des produits primaires et des produits manufacturiers (agro-industrie, textile, etc.).

Les finances publiques en 2015 ont été marquées par l'amélioration des recouvrements des recettes et la maîtrise des dépenses.

Les recettes totales et dons sont ainsi ressortis à 3 916,8 milliards en 2015, en hausse de 18,9% par rapport à 2014, comportant 3 634,6 milliards de recettes intérieures et 282,2 milliards de dons.

Les recettes fiscales se sont établies à 2 954,9 milliards en hausse de 381,6 milliards (+14,8%) par rapport à 2014. Il en est résulté une pression fiscale de 15,7%. Quant aux recettes non fiscales, elles ont atteint, en 2015, le niveau de 679,8 milliards contre 416,1 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 263,7 milliards expliquée en grande partie par la hausse des Redevances de téléphonie cellulaire.

S'agissant des dépenses publiques, bien que maîtrisées, elles ont connu une hausse de 21,8% par rapport à 2014. Cette augmentation est relative à l'accroissement des dépenses de personnel (+148,3 milliards ; +12,5%), de subvention et transferts (+110,5 milliards ; +36,3%), de fonctionnement (+149,7 milliards ; +24,2%) et d'investissements (+253,1 milliards ; +25,5%). En effet, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 4 469,8 milliards au terme de l'année 2015 contre 3 669,6 milliards en 2014.

La progression des dépenses de personnel tient compte des avancements indicielles, des recrutements dans les secteurs clés tels que l'éducation et la santé, ainsi que d'un dépassement au niveau de la solde militaire. Ce dépassement au niveau de la solde militaire est dû à une exécution plus importante que prévue des charges de personnel militaire liée au paiement des capitaux décès, aux indemnités de session de justice pour le tribunal militaire ainsi qu'aux indemnités versées aux militaires et gendarmes bénéficiant de stage de perfectionnement à l'extérieur.

Quant aux subventions et transferts, leur dépassement est en lien avec l'accroissement des subventions aux écoles privées et autres transferts.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le renforcement et la création de nouveaux services justifient le niveau plus important que celui de 2014.

Concernant les dépenses d'investissement, leur progression s'explique par l'augmentation des dépenses liées au Programme Présidentiel d'Urgence, aux travaux de construction et de réhabilitation des universités, aux travaux d'investissement effectués dans le cadre des visites présidentielles, au programme d'investissement routier financé à travers le FER, à la réhabilitation du réseau électrique en Côte d'Ivoire, au projet d'extension et de modernisation du Port Autonome d'Abidjan, à l'aménagement du barrage hydro-électrique de Soubré, au projet de Pôle Agro-industriel, au projet de facilitation du commerce et du transport sur le corridor Abidjan-Lagos, et enfin au projet d'interconnexion électricité Côte d'Ivoire - Libéria-Sierra Leone - Guinée.

Les dépenses liées à l'organisation des élections et la prise en compte des besoins en investissement ont entraîné une dégradation du déficit budgétaire qui est passé de 2,2 % du PIB en 2014 à 2,9% du PIB en 2015. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a contribué à mobiliser 1 277,4 milliards.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, ils se sont soldés en 2015 par un excédent de 204,3 milliards de francs CFA après 273,8 milliards de francs CFA en 2014. Cette contraction est le fait du solde positif moindre du compte de capital, à cause d'un léger recul des dons projets entrants. Par ailleurs, il convient de noter que le déficit du compte courant (-100 milliards, -0,5% du PIB) est imputable à une chute de l'excédent de la balance des biens et au creusement des soldes déficitaires des services, du revenu primaire ainsi que du revenu secondaire.

Au niveau de la situation monétaire, la liquidité de l'économie en 2015 s'est inscrite en hausse avec une masse monétaire atteignant 7 561,8 milliards (+18,8% par rapport à 2014). Cette hausse a confirmé la bonne santé de l'économie ivoirienne et le déroulement

d'une intense activité au cours de l'année 2015. La bonne tenue des exportations et l'accroissement des investissements directs étrangers ont aussi contribué à l'augmentation des avoirs extérieurs nets de 204,3 milliards. Par ailleurs, la position nette du Gouvernement s'est améliorée (-3%) pour se situer à 1 445,0 milliards au terme de l'année 2015. Pour ce qui est des crédits à l'économie, ils ont progressé de 29,6%, pour se situer à 4 466,6 milliards en 2015.

S'agissant des différentes réformes structurelles, celles entamées dans le cadre du programme économique et financier 2012-2015 ont contribué à assainir les finances publiques et à rétablir la stabilité extérieure et la solvabilité du pays. Des réformes structurelles importantes ont également été entreprises, notamment en matière de renforcement de la situation financière du secteur de l'électricité, d'amélioration du climat des affaires et de soutien aux PME.

III-2 Estimations des performances économiques et financières en 2016

L'économie mondiale, en 2016, devrait croître de 3,1% comme en 2015, affectée par la vague d'incertitudes provoquées par le vote des électeurs du Royaume-Uni en faveur d'un retrait de l'Union Européenne.

Dans la zone UEMOA, la croissance du PIB en 2016 devrait atteindre 7,1% après 6,6% en 2015, en relation avec la persistance d'une forte demande intérieure et une augmentation de la production agricole.

Au niveau national, l'économie maintiendrait sa dynamique de croissance entamée ces dernières années pour s'afficher à 9,3% en 2016, année marquant le démarrage de l'exécution du PND 2016-2020.

Au vu de l'évolution de la conjoncture à fin juin 2016, cette croissance reposerait essentiellement du côté de l'offre sur la vigueur des secteurs secondaire (+16,8%) et tertiaire (+10,8%).

En effet, le secteur secondaire devrait se consolider principalement sous l'effet des BTP (31,6%) et de l'énergie (41,0%).

Quant au secteur tertiaire, il tirerait avantage de la vigueur du secteur secondaire à travers les services rendus aux entreprises, de la bonne santé des services financiers et assurances, ainsi que des services immobiliers.

Pour le secteur primaire, il évoluerait seulement de 2,0% à cause de l'agriculture d'exportation qui se replierait de 5,4% en 2016, en lien avec la baisse des productions de café et cacao due au repos végétatif et aux perturbations climatiques.

Les droits et taxes nets de subventions progresseraient de 7,2%, grâce à une meilleure politique de recouvrement des recettes fiscales.

Tableau 2: Répartition du PIB par secteur d'activités en 2016

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	2,0	16,8	10,8	2,0	7,2	9,3
Pondération (%)	18,2	23,7	36,4	11,5	10,2	100
Contribution à la croissance du PIB	0,4	4,0	4,0	0,2	0,7	9,3

Source : MEF/DGE/DPPSE

Les éléments de la demande intérieure devraient contribuer fortement à la hausse du PIB réel. Il s'agit notamment de la consommation intérieure et de l'investissement projetés respectivement à 8,0% et 28,6%.

La hausse des importations (+9,1%) devrait confirmer la dynamique de la demande intérieure surtout au regard des besoins croissants en biens d'équipements et intermédiaires pour soutenir les investissements et la production de biens finaux.

Par ailleurs, cette stimulation de la demande ne devrait pas entraîner des tensions sur les prix. En effet, l'inflation serait contenue à 1,5% grâce à la poursuite des actions en vue de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de desserte agricoles et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Les choix arrêtés en matière de finances publiques pour 2016 conduiraient à un déficit budgétaire de 3,9% du PIB contre 2,9% en 2015, en raison de l'effort soutenu en faveur de l'investissement public, en dépit d'une bonne performance des recettes. En effet, les recettes totales et dons sont estimés à 4 375,8 milliards (20,8% du PIB) face à des dépenses de 5 190,3 milliards (24,6% du PIB). Ces niveaux de recettes et de dépenses prennent en compte, en 2016, les recettes et dépenses non antérieurement enregistrées dans le TOFE respectivement pour 199,8 milliards et 183,3 milliards.

La bonne performance des recettes projetées serait liée au dynamisme de l'activité économique et à un bon niveau de recouvrement des recettes fiscales qui passeraient de 2 954,9 milliards en 2015 (15,7%) à 3 318,1 milliards en 2016, soit un taux de pression fiscale de 15,8% (hors recettes affectées).

En outre, les dépenses publiques continueraient d'être tirées par les dépenses d'investissements qui représenteraient près de 29,8% de l'ensemble des dépenses en 2016.

Pour le financement de son déficit, l'Etat devrait recourir aux marchés monétaire et financier de l'UEMOA pour un montant de 1 437,9 milliards dont 150 milliards d'émission de Sukuk et au soutien des PTFs à travers d'une part des appuis budgétaires estimés à 127,1 milliards et d'autre part des prêts projets à hauteur de 362,8 milliards.

Au niveau des échanges extérieurs, les soldes structurellement déficitaires des services et du revenu primaire devraient conduire le solde courant à un déficit de 0,7% du PIB. Cependant, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 170,0

milliards de FCFA à fin 2016 (0,8% du PIB). Le compte de capital afficherait un solde positif plus élevé que celui de l'année dernière attribuable à une augmentation des dons projets entrants. Quant au compte financier, il serait caractérisé par un accroissement net des passifs financiers, en lien avec la progression des montants d'investissements directs étrangers entrants, des investissements de portefeuille entrants et des tirages publics sur ressources extérieures.

Pour ce qui est des agrégats monétaires en 2016, les avoirs extérieurs nets et le crédit intérieur devraient respectivement augmenter de 150,0 milliards (+8,5%) et 826,3 milliards (+18,5%). Ces évolutions induiraient une augmentation de la masse monétaire de 12,9%.

En matière de réformes structurelles, les priorités ont été accordées (i) au renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette des entités publiques pour assurer la viabilité budgétaire à long terme, (ii) à l'amélioration du climat des affaires et (iii) à la restructuration des banques publiques pour renforcer la solvabilité du secteur bancaire.

III-3 Perspectives économiques et financières pour l'année 2017

En 2017, l'activité économique mondiale devrait s'améliorer avec un taux de croissance de 3,4% contre 3,1% en 2016 sur la base d'une reprise dans les pays émergents et en développement (4,6%) et d'une dissipation progressive de l'incertitude dans les pays avancés liée au Brexit (1,8%).

Au niveau national, la croissance devrait ressortir à 8,9% en 2017 en lien avec une confortation de l'activité au niveau du secteur primaire, malgré les perturbations climatiques, et la bonne tenue des secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur primaire devrait profiter de la poursuite de la mise œuvre du PNIA notamment des projets relatifs à la mise à disposition des semences améliorées et à la maîtrise de l'eau. Les secteurs secondaire et tertiaire tireraient profit du plein effet des efforts d'amélioration du climat des affaires et du rythme accéléré de l'exécution des investissements dans les secteurs moteurs de la croissance.

Les composantes de la demande devraient poursuivre leur évolution positive grâce à l'affermissement des investissements (8,6%) et la vigueur de la consommation finale (+7,5%). Cette stimulation de la demande induirait une hausse des importations de 9,1% pendant que les exportations se consolideraient (6,4%).

L'inflation devrait être maîtrisée (1,5%) grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite des actions pour l'amélioration des circuits de distribution et des voies de desserte agricoles et à la mise en œuvre de politiques de lutte contre la cherté de la vie.

Tableau 3 : Répartition du PIB par secteurs d'activités en 2017

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	6,1	8,9	12,5	3,7	6,2	8,9
Pondération (%)	17,0	25,4	36,9	10,8	10,0	100
Contribution à la croissance du PIB	1,0	2,3	4,6	0,4	0,6	8,9

Source : MEF/DGE/DPPSE

Les prévisions des finances publiques en 2017 tablent sur une amélioration du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire serait de 3,4% contre 3,9% en 2016.

Les recettes totales et dons atteindraient 4 868,1 milliards (20,9% du PIB) contre une estimation de 4 375,8 milliards en 2016 (20,8% du PIB) y compris les recettes affectées non antérieurement pris en compte. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 5 666,3 milliards en 2017 (24,3% du PIB) contre 5 190,3 milliards à exécuter en 2016 (24,6% du PIB), soit une hausse de 476,0 milliards. Cette évolution serait liée notamment à la prise en compte de la totalité de l'impact financier du déblocage des avancements indiciaires de l'ensemble des fonctionnaires, des investissements prévus pour la mise en œuvre de programmes tels que « l'école pour tous », ainsi que des transferts à l'endroit de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) pour la restructuration de cette dernière.

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

Tableau 4 : Mobilisation de concours extérieurs de 2012 à 2017

En milliards F CFA	2012	2013	2014	2015	2016 est.	2017 prév.
1. Multilatéraux	111,5	103,7	152,5	181,7	112,0	164,0
Banque mondiale	10,0	31,3	45,8	94,0	55,0	50,0
Appui budgétaires	0,0	24,5	36,8	88,0	55,0	50,0
Dons programme	10,0	6,8	9,0	6,0	0,0	0,0
FMI	101,5	72,4	86,6	80,9	57,0	114,0
BAD	0,0	0,0	20,1	6,8	0,0	0,0
Appui budgétaires	0,0	0,0	9,70	6,8	0,0	0,0
Dons programme	0,0	0,0	10,4	0,0		

2. Bilatéraux	19,7	98,4	147,6	147,6	147,6	147,6
AFD (y/c CDD)	19,7	98,4	147,6	147,6	147,6	147,6
3. Autres	136,5	352,8	397,3	456,3	483,5	756,8
UEMOA	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons programme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons projets	51,5	96,2	137,0	128,6	105,6	195,5
Prêts projets	54,0	219,9	249,1	327,7	362,8	542,2
Union Européenne	28,8	36,7	11,2	0,0	15,1	19,2
TOTAL	267,7	555,0	697,4	785,6	743,1	1068,4

Source : MEF/DGE/DPPSE

Concernant la balance des paiements, il est projeté un excédent du solde global de 70,0 milliards (0,3% du PIB) contre 170,0 milliards (0,8% du PIB) en 2016, dû à la dégradation du déficit du compte courant (-1,3% du PIB).

Le déficit du compte courant proviendrait en grande partie de la baisse du solde commercial en lien avec le rythme accéléré des importations par rapport aux exportations. Le compte de capital, quant à lui, enregistrerait un excédent plus élevé, en raison de la hausse des dons projets entrants. Pour ce qui est du compte financier, son évolution serait caractérisée par un accroissement net des passifs financiers, du fait de l'augmentation des engagements de l'économie vis-à-vis des non-résidents.

La situation monétaire serait marquée par un accroissement de la masse monétaire, en 2017, de 11,3% pour s'afficher à 9 496,6milliards dont 2 431,1 milliards pour la circulation fiduciaire et 7 561,8 milliards pour les dépôts en banque. De façon spécifique, les avoirs extérieurs nets progresseraient de 70 milliards avec la mobilisation des ressources extérieures sur des prêts projets, les émissions de titres publics sur le marché financier, le rapatriement des recettes d'exportation ainsi que les investissements directs étrangers. Quant au crédit intérieur, il s'élèverait à 7 616,2 milliards après 6 747,0 milliards en 2016, soit une progression de 12,9%.

En vue d'atteindre les objectifs du PND, les réformes économiques et financières s'articuleront dès 2017, autour des piliers suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques y compris des entreprises publiques, (iii) le développement du secteur privé, et (iv) le développement du secteur financier.

IV. STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME

Le Gouvernement ivoirien a élaboré et adopté en 2012 une nouvelle stratégie de développement notamment le Plan National de Développement (PND) dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Ce Plan se décline en deux phases : le PND 2012-2015 et le PND 2016-2020.

La mise en œuvre du PND 2012-2015 a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer de forts taux de croissance sur la période (10,1 % en 2012, 9,3% en 2013, 8,5% en 2014 et 9,2% en 2015). La croissance moyenne (8,7%) attendue du PND 2016-2020, requiert un niveau d'investissement de 30 000 milliards FCFA.

Les autorités ivoiriennes vont ainsi inscrire la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2017-2021 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 50 % par des financements extérieurs et 50% par des financements intérieurs.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (22%) de ressources concessionnelles de (71%) de ressources semi-concessionnelles et de (7%) de financements commerciaux. Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 30% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 55% sous forme d'instruments de long terme (LT) et de 5% sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD et le FMI. Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs.

Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. Ainsi, le ratio dette/PIB de l'administration centrale s'établirait à 39,1% à fin 2021 contre 42,2% à fin 2015.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui réponde aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre

institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier international.

V. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

V.1. Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

V.1.1. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;
- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats

de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;

- définir la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

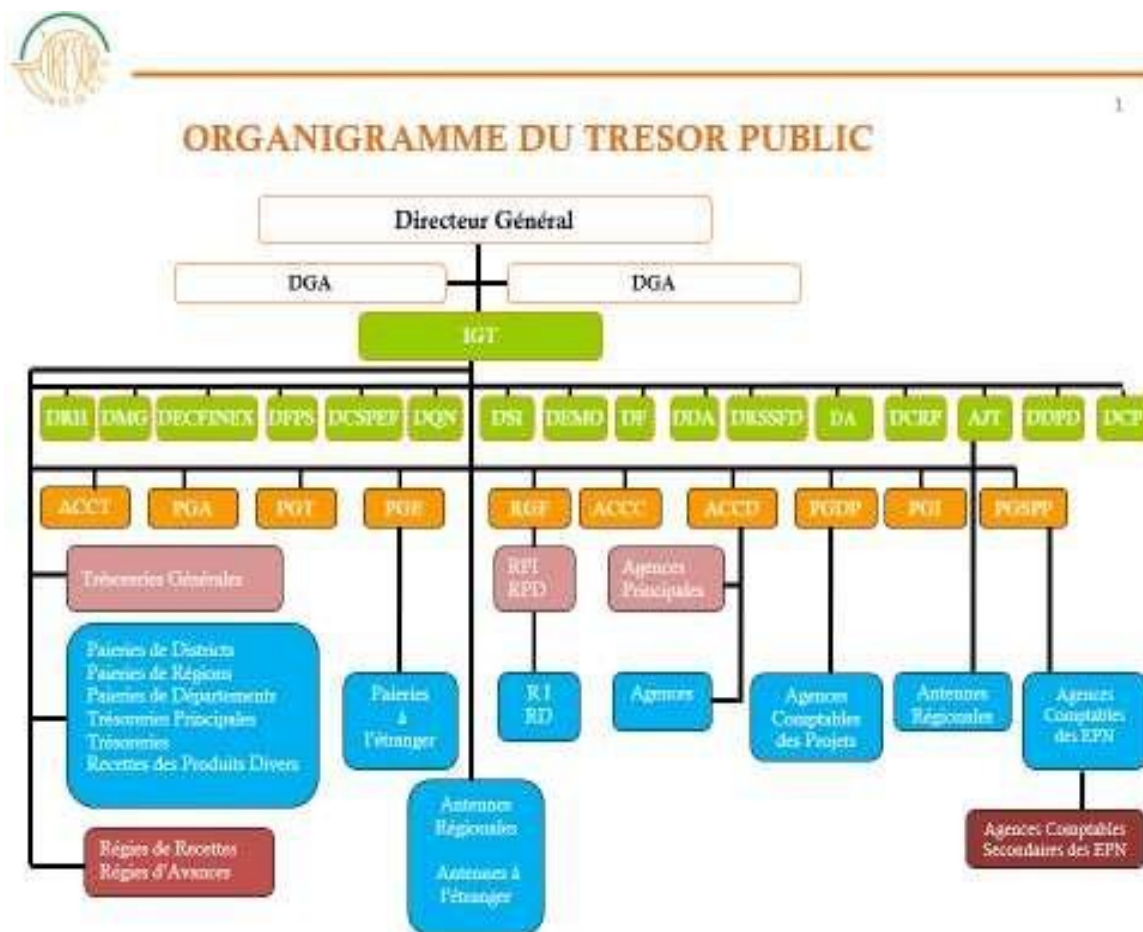
V.1.2. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 3 811 agents répartis entre 616 postes comptables et des services non comptables.

Ce sont :

- ☐ 01 Inspection Générale du Trésor ;
- ☐ 16 Directions Centrales ;
- ☐ 10 Postes Comptables Généraux ;
- ☐ 49 Trésoreries Générales ;
- ☐ 02 Paeries de Districts ;
- ☐ 31 Paeries de Régions ;
- ☐ 89 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- ☐ 72 Trésoreries Principales ;
- ☐ 64 Trésoreries ;
- ☐ 52 Paeries à l'Etranger ;
- ☐ 39 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
- ☐ 38 Agences Comptables des projets ;
- ☐ 03 Recettes de produits Divers ;
- ☐ 137 Recettes Principales et Recettes des Impôts ;
- ☐ 05 Recettes Principales et Recettes des Douanes.

ORGANIGRAMME



ACCC : Agence Comptable des Créances Contentieuses

ACCD : Agence Comptable Centrale des Dépôts

ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor

AJT : Agence Judiciaire du Trésor

DA : Direction des Assurances

DCP : Direction de la Comptabilité Publique

DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques

DCSPEF : Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme
Economique et Financier

DDA : Direction de la Documentation et des Archives

DDPD : Direction de la Dette Publique et des Dons

DECFINEX	: Direction des Etablissements de Crédit et des Finances Extérieures
DEMO	: Direction des Etudes, Méthodes et Organisation
DFPS	: Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles
DF	: Direction de la Formation
DGA	: Directeur Général Adjoint
DMG	: Direction des Moyens Généraux
DQN	: Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DRSSFD	: Direction de la Règlementation et de la Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
DSI	: Direction des Systèmes d'Information
IGT	: Inspection Générale du Trésor
PGA	: Paierie Générale des Armées
PGDP	: Paierie Générale de la Dette Publique
PGE	: Paierie Générale pour l'Etranger
PGI	: Paierie Générale des Institutions
PGSPP	: Paierie Générale du Secteur Parapublic
PGT	: Paierie Générale du Trésor
RD	: Recettes des Douanes
RGF	: Recette Générale des Finances
RI	: Recettes des Impôts
RPD	: Recette Principale des Douanes
RPI	: Recettes Principales des Impôts

V.2. Présentation de la Politique Qualité du Trésor Public de Côte d'Ivoire

V.2.1. Système de Management de la Qualité

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire s'est engagé depuis 2003 dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- ☐ satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- ☐ consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses

performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de services ;

- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif est de démontrer sa capacité à donner confiance et à satisfaire ses clients et partenaires au développement, à chaque fois, à première demande et en amélioration continue.

Après avoir remporté le Prix Ivoirien de la Qualité – Edition 2003 et le Grand Prix de la Maîtrise Qualité – Edition 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité sur l'échiquier international, à partir de son centre Pilote : la Trésorerie Générale de Yamoussoukro, représentant la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire.

Ainsi, depuis le 28 octobre 2008, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro a obtenu la certification ISO 9001 sous le numéro de qualification 2008 / 32 785 ; devenant ainsi la première administration publique financière en Afrique à recevoir cette distinction de référence internationale. De plus, ce certificat a été renouvelé en 2012 et en 2014.

En plus de ce service, la Paierie Générale de la Dette Publique (PGDP) anciennement dénommée Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) a également brillamment obtenu sa certification ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat n° 2011/42605 valable du 1^{er} /12/2011 au 30/11/2014). La PGDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire. Ce certificat a fait l'objet d'un renouvellement en 2016.

Il est désormais prévu la certification globale des services du Trésor Public.

Cette politique managériale a permis au Trésor Public d'obtenir des résultats relativement satisfaisants, comme le témoignent les distinctions ci-après :

- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Numérique en 2013 ;
- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014 ;
- le Prix d'Excellence de l'Administration la plus moderne en 2016.

Ces lauriers visent à renforcer la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat sur les marchés financiers.

V.2.2. Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie

Dans le cadre du processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d’Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a signé la décision n° 2312/MPMEF/DGTCP/DEMO du 23 décembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l’Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP).

Cet organe comprend neuf (9) membres dont 5 permanents et 4 non permanents. Les membres permanents sont nommés par décision n° 2332/MPMEF/DGTCP/DEMO du 29 décembre 2016.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie est un organe de veille permanent qui a pour mission de suivre l'application des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public.

A ce titre, il est chargé de :

- mener toutes actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs éthiques et les principes déontologiques ;
- recevoir les plaintes des usagers/clients et des agents victimes de violations aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie ;
- entendre les requérants en vue de mieux cerner leurs préoccupations ;
- analyser les requêtes et effectuer toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- assurer une mission de médiation et de conseil, en cas de litige avec des parties internes ou externes ;
- proposer, au Directeur Général, des sanctions en cas de non-respect des dispositions du Code d’Ethique et de Déontologie ;

- suggérer, au Directeur Général, des récompenses pour la bonne application du Code d’Ethique et de Déontologie.

L’Observatoire de l’Ethique et de la Déontologie constitue une plateforme réservée aux usagers en vue d’exprimer toutes leurs préoccupations relatives au fonctionnement des services du Trésor Public. Avec cette structure, notre Administration financière s’inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

V.3. Réformes en matière de gestion de la dette publique

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

V.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n° 298/MPMEF/DGTCP/DEMO du 17 août 2015 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne «Front, Middle et Back office» et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

V.3.2. Création du Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

V.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore annuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses Obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

V.3.4. Elaboration de l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent. Elle est réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique, révèle les points suivants :

- S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse (2015-2035), mais présentent une vulnérabilité à un choc modélisant une hausse de 2% sur le taux d'intérêt moyen des financements.
- S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré. L'indicateur le plus pertinent (VA dette/PIB) demeure de façon permanente en dessous de son point de référence. Toutefois, une simulation de la baisse du taux de croissance réel du PIB entraîne une forte détérioration de la VA dette/PIB.

V.3.5. Mise en place du Compte unique du Trésor (CUT)

Le gouvernement a décidé de hisser la gestion de la trésorerie de l'Etat au niveau des standards internationaux à travers la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT).

Créé par le décret n°2014-421 du 09 juillet 2014, le CUT est une réforme qui a pour objectif de centraliser les ressources de l'Etat sur un seul compte afin de les gérer de façon optimale.

La réalisation de cette réforme permettra à l'Etat de disposer à temps de l'ensemble de ses liquidités et par conséquent de mieux planifier ses dépenses. Aussi le CUT permettra-t-il à l'Etat d'honorer plus efficacement ses engagements et à bonne date. En outre, le CUT a pour avantage de faciliter la gestion de la dette publique dans la mesure où il donne à l'Etat une meilleure évaluation de ses besoins réels de financement et une optimisation des émissions de titres sur les marchés monétaire et financier.

La mise en œuvre du CUT se fera en cohérence avec une gestion active de la trésorerie dont le but est de couvrir les gaps temporaires de trésorerie par des émissions de bons du Trésor à court terme. En cas d'excédent, il est envisagé des placements à très court terme pour réduire les coûts de détention de la liquidité par le Trésor Public. Cette réforme a démarré par une phase pilote, entamée depuis novembre 2015, dont le but est de résoudre toutes les difficultés éventuelles liées aux changements de procédures et de systèmes

d'information. Passée cette phase, le champ du CUT sera étendu à l'ensemble des entités publiques au cours de l'année 2016.

V.4- Risque de crédit du pays

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise post électorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ (Fitch) perspective stable.

Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2016 lors de la revue de la notation du pays.

Plusieurs facteurs ont justifié le maintien de ces notations :

Le pays a bénéficié d'une monnaie stable, d'une inflation modérée et d'une volatilité macroéconomique plus faible que ses homologues, reflétant en grande partie l'adhésion à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et, dans une moindre mesure, la diversification économique.

La croissance du PIB est actuellement parmi les plus rapides de la région, au-dessus des médianes «B» et «BB».

En tant que plus grande économie de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire jouit d'une position privilégiée de carrefour régional, ce qui accroît son potentiel d'investissement.

Le pays dispose d'un excédent commercial structurel (estimé à 8,3% du PIB en 2015) soutenu par des cultures agricoles diversifiées, réduisant ainsi les vulnérabilités externes. Cela se traduit en grande partie par un déficit courant modéré en dépit de la forte poussée des investissements.

De bonnes relations avec la communauté internationale depuis 2012 ont permis d'obtenir des montants substantiels de prêts concessionnels pour financer les efforts de reconstruction et de développement.

V-ANNEXE

MECANISME DE L'ADJUDICATION A PRIX MULTIPLES

L'adjudication est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. Sur le marché régional de l'UMOA, les offres lors de l'adjudication sont de deux natures :

- des Offres compétitives
- des Offres Non Compétitives (ONC), un avantage accordé aux Spécialistes en Valeurs du Trésor.

MODE DE SOUSCRIPTION AUX OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont ouvertes à tous les investisseurs. Elles sont apportées à travers l'application SAGETIL-UMOA, soit par tous les participants directs de cette plateforme (l'adjudication est dite ouverte) soit par les seuls SVT de l'émetteur, habilités à placer les soumissions (Adjudication ciblée).

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES COMPETITIVES

Les offres compétitives sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires dans l'ordre décroissant des prix.

Ce mécanisme reposant principalement sur la procédure des enchères permet une expression des forces du marché.

DESCRIPTION DU PRINCIPE DES OFFRES NON COMPETITIVES

Les ONC sont réservées aux seuls SVT habilités. Ces offres correspondent à des montants non assorties de proposition de prix. Elles sont autorisées à hauteur du seuil des réservations communiquées par l'Agence UMOA-Titres aux SVT de l'émetteur. Les soumissions en ONC sont retenues et rémunérées au prix moyen pondéré de ladite adjudication (sauf indication contraire de l'AUT).

PERSONNES A CONTACTER

DIRECTION GENERALE DU TRESOR

ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général

Tél. : (225) 20 30 90 20

e-mail : jassahore@tresor.gouv.ci

Arthur Augustin Pascal AHOUSI

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 28

e-mail : ahoussiarthur@tresor.gouv.ci

Lassina FOFANA

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 20 30 90 24

e-mail : lafofana@tresor.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique et des Dons

Tél. : (225) 20 25 08 90

e-mail : coulibalyjules@tresor.gouv.ci

AGENCE UMOA-TITRES Adresse :
Avenue Abdoulaye FADIGA BP : 4709
RP Dakar – Sénégal

Fax : (221) 33 839 45 57

Tel : (221) 33 839 10 10

E-mail : adjudications@umoatitres.org

DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO

Siège social

DAKAR, AVENUE Abdoulaye FADIGA

Boite postale : 3108

Téléphone : (221) 839 05 00

FAX : (221) 823 93 35 et 822 61 09

Télex : BECEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG

Site Internet : [http : // www. Bceao.int](http://www.Bceao.int)

BENIN

Cotonou, Avenue JEAN Paul II

01 Boite Postale : n° 325 RP

Tel : (229) 31 24 66 – 31 37 82

Télex : 5 211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

Niamey, rue de l'Uranium

téléphone : (227) 72 33 30 et 72 33 40

télex : BCEAO 5 218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel Nasser

Boite Postale : N° 356

Tel : (226) 30 60 15/16/17

Télex : 5 205 BCEAO BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

Dakar, Boulevard du Général Gaulle

Angle Triangle Sud

Boite Postale : n° 3159

tel : (221) 889 45 45

Télex : BCEAO SG 21 839

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

**Abidjan, Angle Boulevard BOTREAU- Roussel
et avenue Delafosse**

BP: N° 01 1769 Abidjan 01

Tel: (225) 20 20 84 00

(225) 20 20 85 00

Telex: NC ABJ CI 23 474 -23 761 -23 607

Telefax: (225) 20 22 28 52

(225) 20 22 00 40

TOGO

Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA

BP: n° 120

Tel: (228) 221 53 84

Telex : 5216 BCEAO TOGO

Telefax: (228) 221 76 02

MALI

Bamako, Boulevard du 22 Octobre 1946

BP : n° 206

Tel : (223) 222 25 41 / 222 54 06

Télex : 2574 BCEAO BAMAKO

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

Bissau, Boite Postale : n° 38

Tel : (245) 21 55 48 -21 41 73

CÔTE D'IVOIRE

KONATE OUMAR

CHEF DE SERVICE DU CREDIT

(225) 20 20 88 72